

Cahier des charges Voyages – Allemagne

Lycée Plaine de NEAUPHLE – 3 place NAGHIB MAHFOUZ – 78190 TRAPPES –
Tel : 01 30 16 08 20 – fax : 01 30 16 08 29 – courriel ce.07812971@ac-versailles.fr

Voyage scolaire à : destination (région ou pays) du jour et mois au jour mois et année

Document unique valant également règlement de la consultation, CCAP et CCTP

Procédure de consultation : Procédure adaptée –articles L2123 et R2123-1 du code de la commande publique.
Le présent document fait référence au CCAG fournitures courantes et services (arrêté du 30/03/2021). Il comporte 5 pages.

Date limite de réception des offres
Voire article 4.2 du présent règlement

Article 1 : Objet de la consultation :

Le Lycée de la plaine de NEAUPHLE –3 place Hafiz NAGHIB MAHFOUZ – 78190 TRAPPES – souhaite passer un marché pour la réalisation d'un voyage scolaire à destination : Allemagne - Schweich

Lot unique : période du 09 au 12 mai 2022 inclus.

Nombre de participants : 15 élèves et 3 professeurs, soit 18 personnes au total

15 élèves de classe (entre 16 et 17 ans) de 1STMG1

Hébergement : Mode d'hébergement à préciser : Hôtel

Transport : Mode de transport souhaité à préciser : Train

Programme détaillé :

Date : 9 mai

Départ : Bus au départ de Trappes direction Gare de l'Est
plage horaire du départ en train [6h-10h] et de Gare de l'Est.

Programme de la demi – journée

Repas : Apporté par les élèves et professeur (repas dans le train)

Arrivée : Vers 14h

- Installation dans l'hôtel
- Vers 16h visite du lycée

Date du 10 mai :

- Présentation du programme lié à la biodiversité dans le lycée.
- Visite d'un cours
- Échange avec les élèves homologues
- Panier repas (non fourni par les homologues allemands)
- Explications des différentes fonctions de la forêt en Rhénanie-Palatinat (l'exploitation forestière, l'habitat pour la faune, les loisirs, le contrôle des émissions)
- Repas libre (non fourni par les homologues allemands)

Date du 11 mai :

- Petit-déjeuner à l'hôtel
- Au lycée : les élèves examineront les politiques allemandes sur la gestion des forêts
- Panier repas (non fourni par les homologues allemands)
- Sortie en forêt : offices forestiers expliquera la gestion forestière et les conflits émergent
- Repas libre (non fourni par les homologues allemands)

Date du 12 mai :

- Petit-déjeuner à l'hôtel
- Travail entre élèves et propositions de solutions pour régler les conflits soulevés
- Panier repas (non fourni par les homologues allemands)
- Présentation des solutions – à l'oral

Retour : Gare de Schweich > Gare de l'Est

Panier repas

Plage horaire du retour en train [16h – 19h].

Bus de Gare de l'Est > Trappes

Prestations demandées :

Transport en à choisir ci-dessous :

Train avec réservations en 2° classe et car pour navettes établissement – gare

Logement à choisir ci-dessous :

En hôtel de 2 ° catégorie autour de : Hotel Zum Stern Schweich

Repas à inclure du 9 mai (soir) au 12 mai (soir).

Petit déjeuner : 3

Paniers repas à midi : 3

Repas soir : 4

Assurance annulation individuelle et collective (groupe complet), rapatriement, vol, et perte de bagages et toutes les visites comprises.

La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse de l'effectif et spécifier leurs répercussions sur le cout du voyage pour une information donnée un mois avant la date de départ du voyage.

La proposition devra également détailler les possibilités d'annulation et leurs répercussions en termes d'indemnisation du prestataire en fonction du délai de l'annulation par rapport à la date du départ du voyage.

A noter que lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché conclu, rendu impossible par suite d'un évènement extérieur qui s'impose au titulaire (épidémie de grippe « A » par exemple ou tout autre cas de force majeure), le lycée dispose du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais et d'être remboursé de la totalité des sommes versées.

Le prix du marché, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Il comprend notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger.

La gratuité pour les accompagnateurs n'est pas acceptée et devront être intégrées au prix global

Pour les voyages réalisés dans le cadre du dispositif ERASMUS + la prise en charge des moyens de transports et d'hébergement sont forfaitaires. Il conviendra de faire apparaître très clairement les dépassements de forfait sur l'offre et TTC et en euros. Ils seront identifiés par la mention suivante : « reste A la charge du Lycée »

Les forfaits Erasmus sont les suivants :

Distance	Moyen de transport standard Prise en charge ERAMUS	Moyen de transport Eco responsable Prise en charge ERAMUS (bus)
Entre 10 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	
Contribution aux frais de séjour (hébergement, restauration, etc...)		
Pays de destination	Mobilité personnel taux journalier	Mobilité des élèves taux journaliers
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède.	119 €	53 €
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, France, Malte, Pays-Bas, Portugal.	106 €	46 €
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Turquie.	92 €	39 €

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges, sauf accord préalable de l'établissement suite à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 procédure

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique

2-2 détail de la validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours (soixante jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 – retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux sociétés et organismes. Il est constitué du présent document comportant x pages.

Une copie du présent dossier peut être demandée :

- Par courriel à l'adresse suivante : ce.0781297l@ac-versailles.fr

Article 4 – conditions d'envoi des offres

Article 4.1 : Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141.1 à L.2141.5 et L.2141.7 à L.2141.11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur à fin de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R.2143-3 du CCP

En application de l'article R.2143-4 du code de la commande publique (CCP), le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de de marché européen, rédigé obligatoirement en français en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 du reproduit ci-dessus.

Un devis répondant de façon détaillé et chiffrée à l'ensemble des besoins énoncés dans le cahier des charges.

Un acte d'engagement complété, mais non signé reprenant et acceptant les éléments du présent document et détaillant précisément le prix TTC

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre (maximum 4 pages recto/verso)

Article 4.2- La transmission des offres doit être transmise de façon dématérialisée via la plateforme
Ce.0781297l@ac-versailles.fr

La date limite du dépôt des offres est fixée au
Jour / mois / année + heure et minute

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme :
ce.0781297l@ac-versailles.fr

Les dossiers qui seraient déposés après la date limite et l'heure fixé à l'article 4.2 ne seront pas retenus

Article 5 – Jugement des offres

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

Qualité de service proposé (respect des programmes, et activités prévues, assurance, conditions d'annulation et de révision du nombre de participant, conditions de paiement, respect des échéanciers, garantie de bonne réalisation du voyage, personne de l'association, société, etc.. disponible en cas d'incident, etc...)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public (formulaire NOTI 1)

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 et D.8222-8 du code du travail
- Attestation de fournitures de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales, datant de moins de six mois (article D8222-5-1-a du code du travail)
- Attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (articles D8222-5-1°-b du code du travail)
- Extrait de l'inscription au RCS (ou KBIS), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois.
- Extrait de l'inscription au registre d'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours, datant de moins de 3 ans.

Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est de 10 jours.

Copie de sauvegarde :

Conformément à l'article R2132-11 relatif aux marchés publics, les candidats qui transmettent les documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Attention : la copie de sauvegarde (scrupuleusement identique à l'offre électronique doit être réceptionnée au plus tard à la date et l'heure indiquée à l'article 4.2 de ce présent règlement.

Les candidats transmettront ce pli cacheté portant les mentions suivantes :

« Copie de sauvegarde : marché de voyage à destination (ville/pays/région et date) NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER » à Lycée Plaine de NEAUPHLE – service Intendance – 3 place Naguib MAHFOUZ -78190 – Trappes –

Article 6 – variantes

Aucune variante modifiant la période de voyage du 9 au 12 mai 2023 ou autre ne sera acceptée.

LYCÉE GÉNÉRAL et TECHNOLOGIQUE
La Plaine de Neauphle
3, place Naguib Mahfouz
78193 TRAPPES
Tél. 01 30 16 08 20